La politique de publication en ligne des sources du XVI^{e} siècle aux Archives nationales

Roseline Claerr
Jean-François Moufflet

9 avril 2025

1. Les catalogues de sources

Constats

- *Compenser le ralentissement des publications imprimées de corpus d'actes, notamment royaux.*
- *Donner accès par voie numérique à des catalogues anciens reconnus.*

Publications en ligne de corpus d'actes

2021
https://caro.huma-num.fr/

ACTES ROYAUX PROJET CORPUS EXPLORATION CARTE TÉLÉCHARGEMENTS RECHERCHER

CARo

Corpus des actes royaux de la France médiévale - VIII^e^-XIII^e^ siècles

Les actes émis au nom des rois qui ont régné sur une partie de l'actuelle France, de Pépin le Bref à Philippe Auguste, sont l'objet depuis plus d'un siècle d'une considérable entreprise d'édition, menée sous l'égide de l'Institut de France. Cependant, les milliers de documents ainsi édités sont restés jusqu'à présent inaccessibles sous forme numérique. Le projet Corpus des actes royaux de la France médiévale (CARo) entend remédier à cette lacune, en vue d'offrir un accès renouvelé à cet ensemble fondamental pour l'histoire médiévale de 3660 documents. ***En savoir plus.***

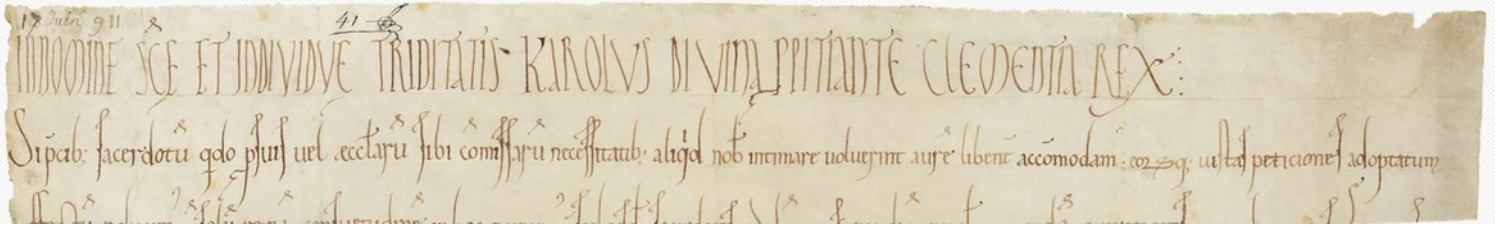

Archives nationales : adoption de la logique du catalogue

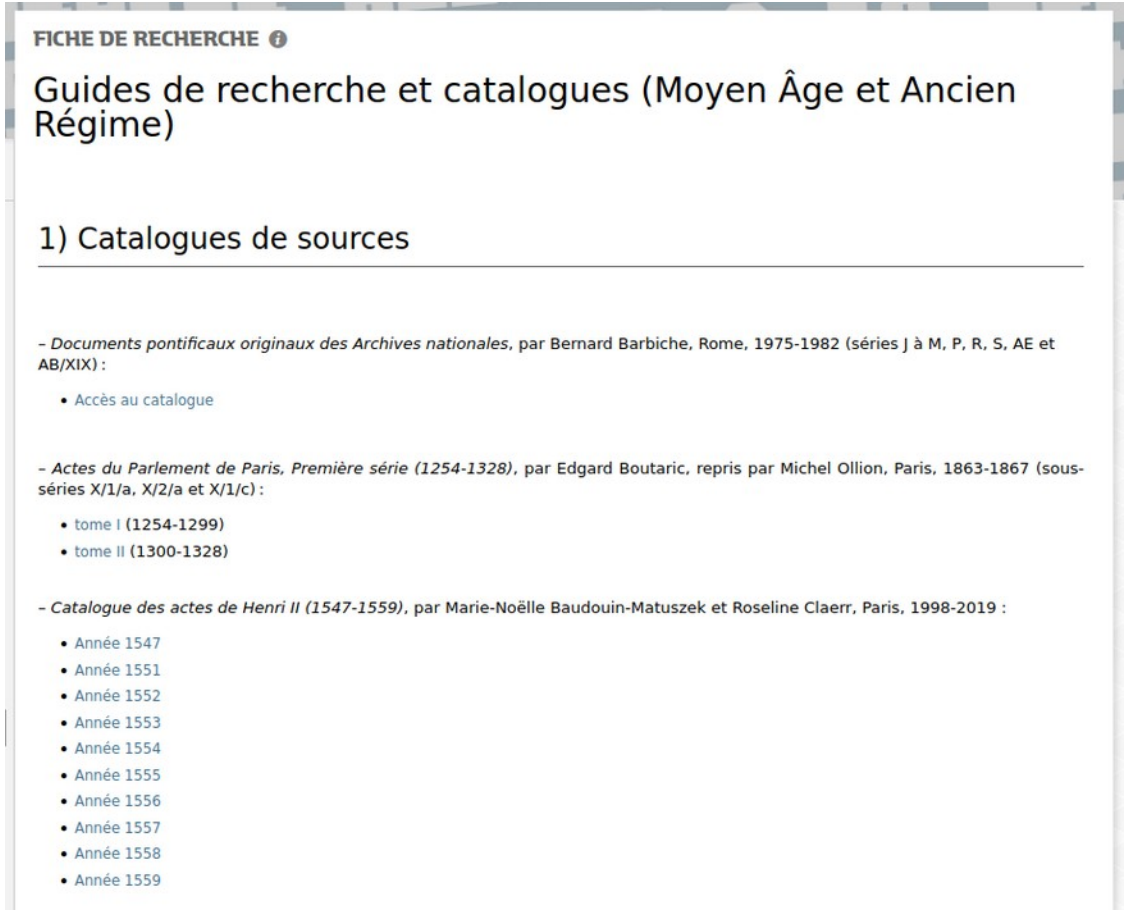

FICHE DE RECHERCHE

Guides de recherche et catalogues (Moyen Âge et Ancien Régime)

1) Catalogues de sources

– *Documents pontificaux originaux des Archives nationales*, par Bernard Barbiche, Rome, 1975-1982 (séries J à M, P, R, S, AE et AB/XIX) :

- Accès au catalogue

– *Actes du Parlement de Paris, Première série (1254-1328)*, par Edgard Boutaric, repris par Michel Ollion, Paris, 1863-1867 (sous-séries X/1/a, X/2/a et X/1/c) :

- tome I (1254-1299)
- tome II (1300-1328)

– *Catalogue des actes de Henri II (1547-1559)*, par Marie-Noëlle Baudouin-Matuszek et Roseline Claerr, Paris, 1998-2019 :

- Année 1547
- Année 1551
- Année 1552
- Année 1553
- Année 1554
- Année 1555
- Année 1556
- Année 1557
- Année 1558
- Année 1559

- *Pas de classement hiérarchique.*
- *Cotes de documents non conservés aux Archives nationales* (Henri II).

Catalogue des actes pontificaux (B. Barbiche)

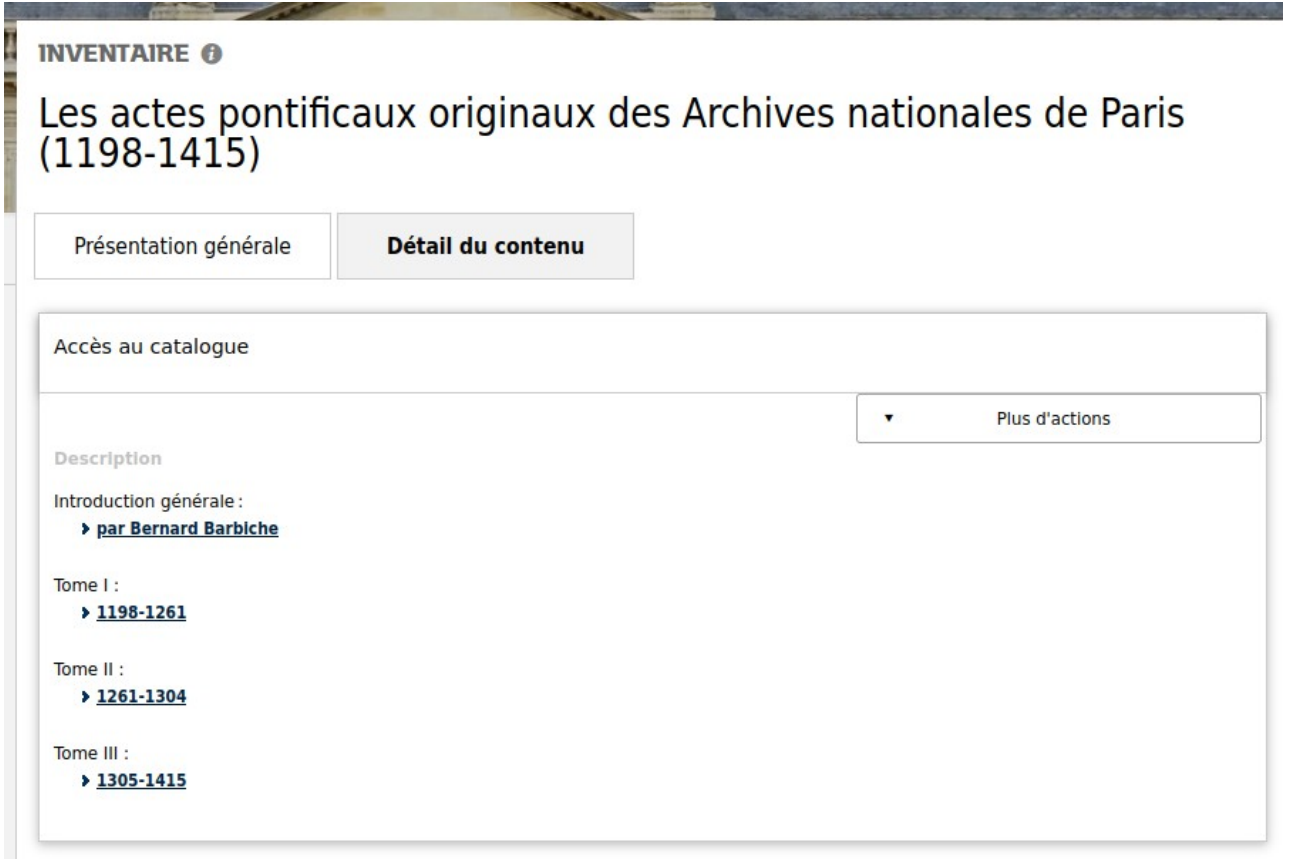

Avec la participation financière et le soutien de l'École des chartes.

Catalogue des actes pontificaux (B. Barbiche)

INVENTAIRE

Les actes pontificaux originaux des Archives nationales (1198-1415)

Présentation générale

Page de Titre

FRAN_IR_061061

Les actes pontificaux originaux des Archives nationales (1198-1415)

Introduction générale

par Bernard Barbiche, professeur à l'École des chartes

Français

Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD (version 2002) aux Archives nationales.

Première édition électronique
Archives nationales
Paris
2024

Révision(s) :

- avril 2024 : Conversion numérique des parties introductives du catalogue, par Jean-François Moufflet et Sébastien Nadiras
- 2022 : Saisie en traitement de texte par la société WordPro
- 1975 : Publication imprimée dans le tome I

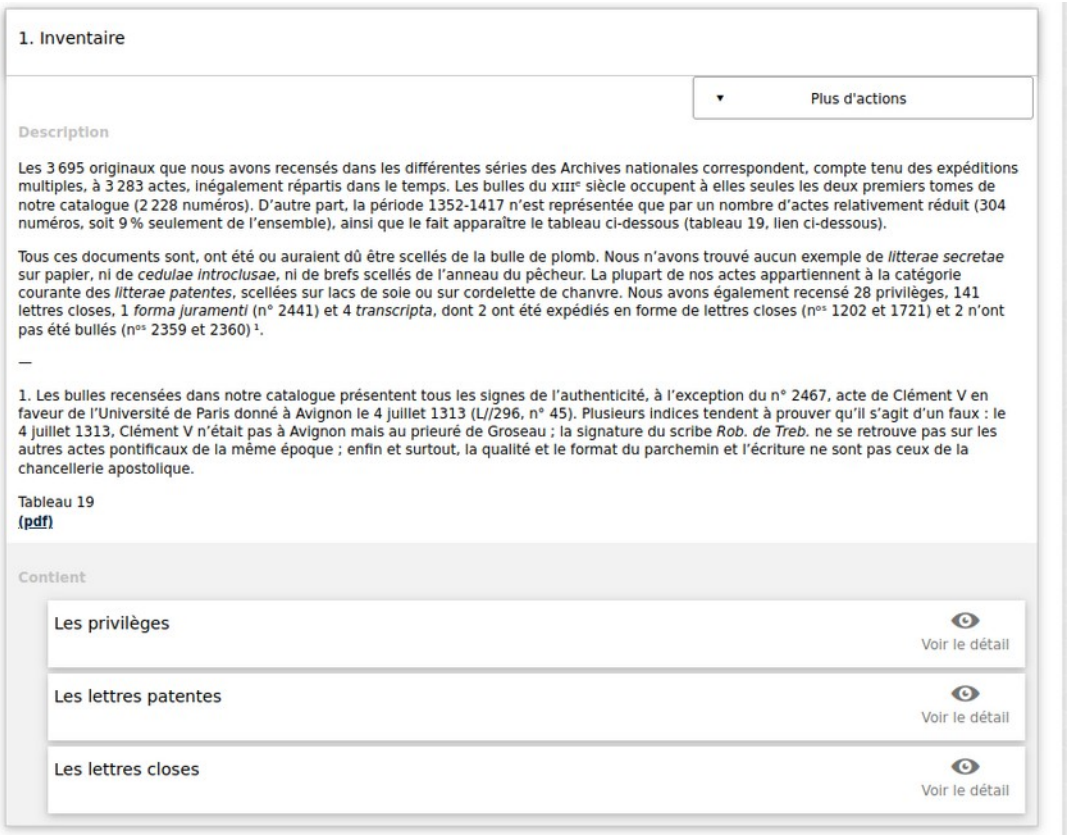

1. Inventaire

Plus d'actions

Description

Les 3 695 originaux que nous avons recensés dans les différentes séries des Archives nationales correspondent, compte tenu des expéditions multiples, à 3 283 actes, inégalement répartis dans le temps. Les bulles du XIII^e^ siècle occupent à elles seules les deux premiers tomes de notre catalogue (2 228 numéros). D'autre part, la période 1352-1417 n'est représentée que par un nombre d'actes relativement réduit (304 numéros, soit 9 % seulement de l'ensemble), ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessous (tableau 19, lien ci-dessous).

Tous ces documents sont, ont été ou auraient dû être scellés de la bulle de plomb. Nous n'avons trouvé aucun exemple de *litterae secretae* sur papier, ni de *cedulae introclusae*, ni de brefs scellés de l'anneau du pêcheur. La plupart de nos actes appartiennent à la catégorie courante des *litterae patentes*, scellées sur lacs de soie ou sur cordelette de chanvre. Nous avons également recensé 28 privilèges, 141 lettres closes, 1 *forma juramenti* (n° 2441) et 4 *transcripta*, dont 2 ont été expédiés en forme de lettres closes (n^os^ 1202 et 1721) et 2 n'ont pas été bullés (n^os^ 2359 et 2360) [1].

—

1. Les bulles recensées dans notre catalogue présentent tous les signes de l'authenticité, à l'exception du n° 2467, acte de Clément V en faveur de l'Université de Paris donné à Avignon le 4 juillet 1313 (L//296, n° 45). Plusieurs indices tendent à prouver qu'il s'agit d'un faux : le 4 juillet 1313, Clément V n'était pas à Avignon mais au prieuré de Groseau ; la signature du scribe *Rob. de Treb.* ne se retrouve pas sur les autres actes pontificaux de la même époque ; enfin et surtout, la qualité et le format du parchemin et l'écriture ne sont pas ceux de la chancellerie apostolique.

Tableau 19
(pdf)

Contient

Les privilèges — Voir le détail

Les lettres patentes — Voir le détail

Les lettres closes — Voir le détail

Catalogue des actes pontificaux (B. Barbiche)

Cotes : Notice n° 975

« Attenta sedis apostolice » — « concessionis »

1er décembre 1258

Plus d'actions

Description

ALEXANDER IV « dilecto filio nobili viro Philippo nato carissimi in Christo filii nostri .. illustris regis Francie » : ei indulget ut cum Elysabeth nata regis Aragonum matrimonium contrahere valeat, non obstante quod dictam nobilem linea consanguinitatis attingit, illa tertio ex uno latere a stipite et eo quarto gradu ex altero differente. Dat. Anagnie, kal. dec., pont. a. IV.

Bibliographie

- Laborde, *Layettes*, III, p. 441-442, n° 4457.
- Coulon, *Reg. d'Alexandre IV*, II, p. 826-827, n° 2696 (*e reg.*).

Contient

Cotes : J//435, n° 3

Exemplaire 1

Voir le détail

Cotes : J//594, n° 1

Exemplaire 2

Voir le détail

Catalogue des actes pontificaux (B. Barbiche)

Cotes : J//435, n° 3

Exemplaire 1

Les archives numérisées : Consulter les archives numérisées associées

Description

- Recto, super plicam ad d. : « .l.p. »
- A tergo, in media parte sup. : « ℞ script. | CCLII capitulo anno quarto »

Importance matérielle et support

Bulla cum filo ser.

Autres instruments de recherche

Schedario Baumgarten, n° 2836.

Exemplaire 1

Zoom
Luminosité
Contraste
Verrouiller les paramètres

Inventaire analytique des ordonnances enregistrées au Parlement de Paris, jusqu'à la mort de Louis XII

INVENTAIRE

X/1a/8602 à 8610 : ordonnances et lettres patentes (1337-1514) . Inventaire analytique, par Henri Stein, 1908, XII-132 p.

Inventaire analytique des ordonnances enregistrées au Parlement de Paris jusqu'à la mort de Louis XII. En appendice : inventaire analytique du registre U//446, fol. 1-120 ; index des noms géographiques, de personnes et de matières. [anciennes références : a 447, b 395].

Les actes enregistrés sous les règnes de François Ier (1515-1547), Henri II (1547-1559), François II (1559-1560) sont intégrés dans les catalogues d'actes publiés dans la Collection des ordonnances des rois de France (Académie des sciences morales et politiques) : voir ci-dessous.

Référence en salle de lecture (site de Paris) : X/52

Voir l'inventaire

INVENTAIRE - Cotes : X/1a/8602-X/1a/8610, U//446

Inventaire analytique des ordonnances enregistrées au Parle de Paris, jusqu'à la mort de Louis XII

Présentation générale | **Détail du contenu** | Archives numérisées

Cotes : X/1a/8610, [ancienne cote : J]

1262-1514

Les archives numérisées : Consulter les archives numérisées associées

Plus d'actions

Description

[Actes enregistrés entre 1498 et 1514]

Importance matérielle et support

registre gr. in-4°, 286 feuillets parchemin

Contient

Cotes : X/1a/8610, fol. 1 — 13 avril 1498

Blois, 13 avril 1498. Lettres patentes de Louis XII confirmant l'organisation du Parl...

Cotes : X/1a/8610, fol.3v — avril 1483, 18 juin 1498, 19 juillet 1498

Senlis, 18 juin 1498. Lettres patentes de Louis XII conf...

Cotes : X/1a/8610, fol. 4 — décembre 1483, juin 1498, 24 juillet 1498

Compiègne, juin 1498. Lettres patentes de Louis XII...

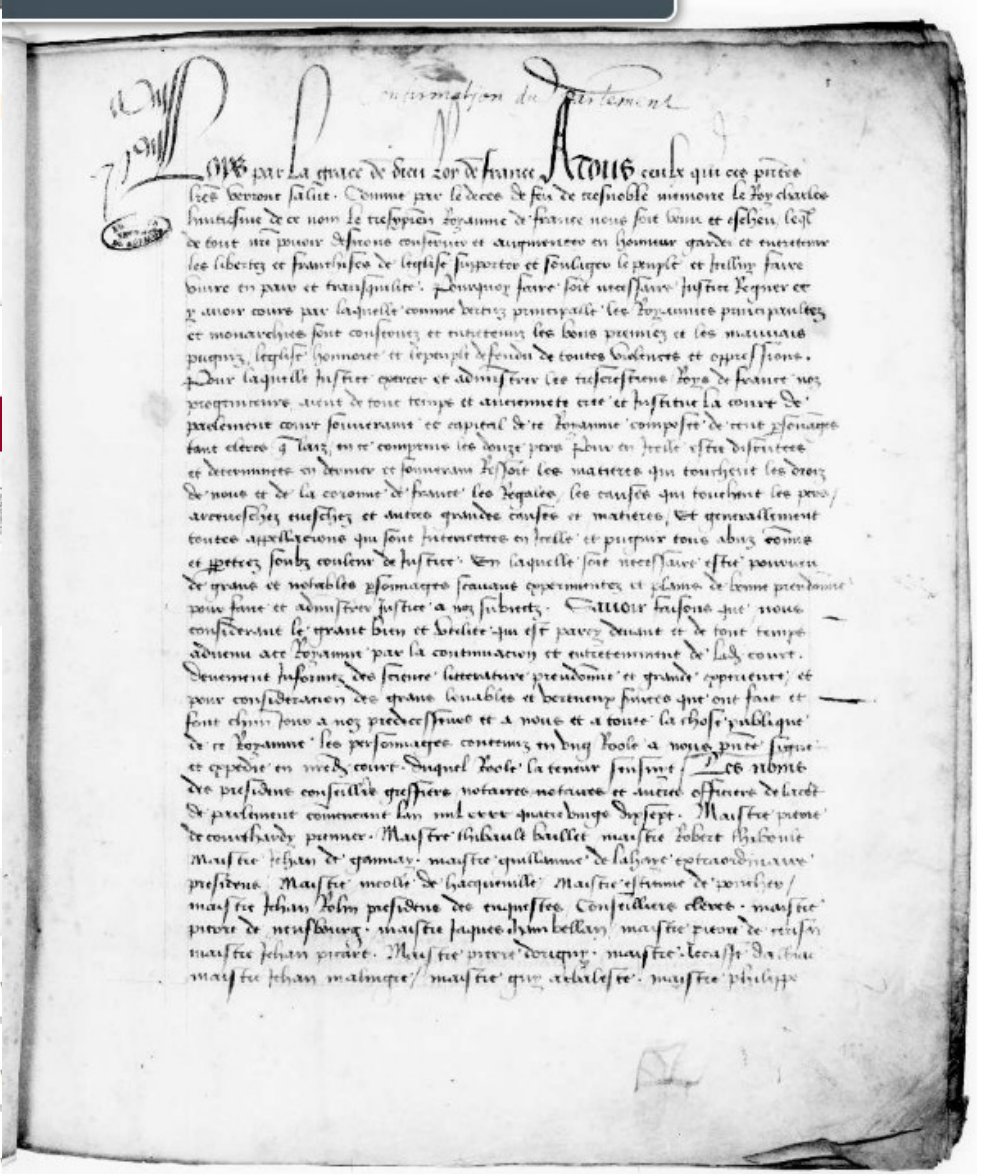

Actes de Charles IX enregistrés au Parlement

INVENTAIRE

X/1a/8624 à 8631 : ordonnances et lettres patentes enregistrées sous Charles IX (1559-1574). Notices rédigées par Bernard Giraudeau et Michel Ollion à partir de l'inventaire-index de Bernard Barbiche, 1967-2021

Référence en salle de lecture (site de Paris), index de 3 800 fiches photocopiées en 2 volumes : X/53 (vol. 1 : A-L) et X/54 (vol. 2 : M-Z)

Voir l'inventaire

Actes de Charles IX enregistrés au Parlement

Actes de Charles IX enregistrés au Parlement

INVENTAIRE - Cotes : X/1a/8623-X/1a/8631

Registres des ordonnances : lettres patentes, édits et déclarations...

Haut de page

Position dans l'inventaire :

3 mai 1565 - 14 juillet 1567 (X/1a/8627 [ancienne cote : CC])

Cotes : X/1a/8627, fol. 1

mai 1567 - 29 juillet 1567

Saint-Maur-des-Fossés, mai 1567. Édit de Charles IX portant que désormais les mères ne succéderont plus à leurs enfants, mais auront l'usufruit de la moitié de leurs biens.- Enregistré au Parlement de Paris le 29 juillet 1567.

Plus d'actions | Réserver

Description

Cette mesure met fin à une pratique héritée du droit romain en Guyenne, Dauphiné et Languedoc, selon laquelle les mères qui survivent à leurs enfants en héritent, y compris pour les biens provenant en propre de leur père.

Actes de Charles IX Parlement

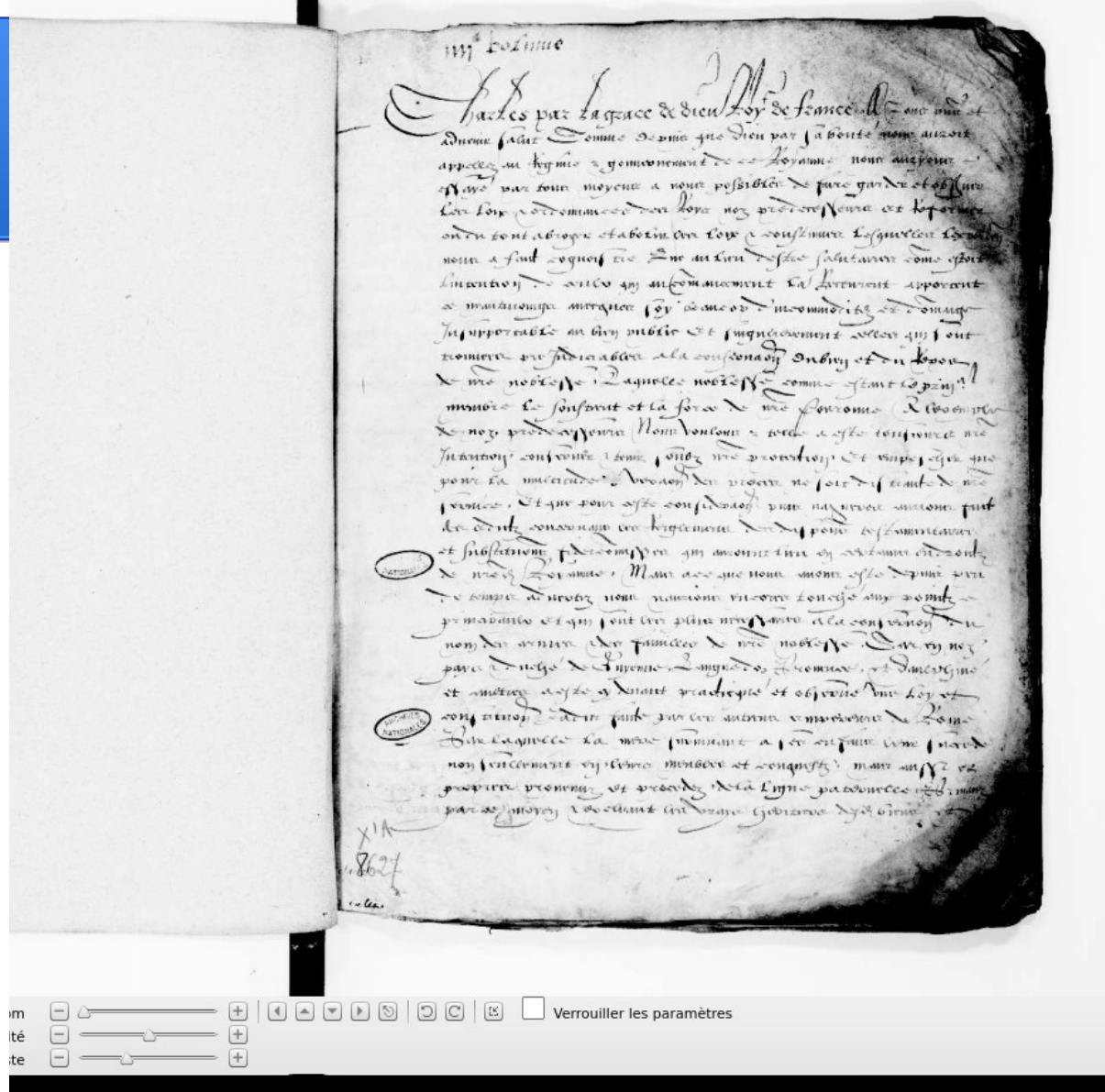

Catalogue des actes de Henri II

11. La numérisation des sources

Actes : exemples

INVENTAIRE - Cotes : J//937

Retour aux résultats de recherche

Layettes du Trésor des chartes — Supplément — Mélanges : Orient

Haut de page

Cotes : J//937, dossier I

Projet de croisade contre les Turcs : lettres et bulles adressées par la papauté au royaume de France, lettres de souverains.

4 novembre 1503-20 novembre 1533

Plus d'actions | Réserver

Description

Contexte historique : suite à la chute de l'Empire byzantin avec la prise de Constantinople en 1453, l'empire ottoman contrôle une grande partie de l'Europe du Sud-Est et de l'Europe centrale, ce qui le place au centre des échanges entre Orient et Occident. Le sultanat de Soliman le Magnifique, de 1520 à 1566, est marqué par la conquête de Belgrade (1521), de Rhodes (1522) et de la Hongrie (1526), jusqu'aux portes de Vienne qui résiste aux assauts en 1529.

Face à ces bouleversements, les papes essaient de réconcilier les souverains chrétiens et les invitent à s'unir pour faire face à la menace ottomane en soutenant la Hongrie puis en se substituant à elle après la bataille de Mohács à l'issue de laquelle Louis II de Hongrie perdit la vie. Le dossier témoigne de ces efforts.

Mode de classement

Ce dossier est majoritairement constitué de bulles et de lettres pontificales échangées avec le roi de France. Afin de mieux suivre le fil chronologique, les documents sont regroupés par pontificats et présentés dans l'ordre chronologique, en dépit de leur numéroration qui ne respecte pas cet ordre-là.

Importance matérielle et support

26 pièces

Contient

Cotes : J//937, nos 2-15
Pontificat de Léon X
17 janvier 1516-7 avril 1519
Voir le détail

Cotes : J//937, nos 16-18
Pontificat d'Adrien VI
3 mars 1523-15 juin 1523
Voir le détail

Cotes : J//937, nos 1, 19-22
Pontificat de Clément VII
Voir le détail

Cotes : J//937, nos 23-25
Lettres de souverains
4 novembre 1503-14 janvier 1519
Voir le détail

Actes : exemples

INVENTAIRE - Cotes : J//937

Retour aux résultats de recherche

Layettes du Trésor des chartes — Supplément — Mélanges : Orient

Haut de page

12 résultats.

Voir : 15 30 45

Cote : J//937 ; n° 2

Lettres au roi François Ier, lui demandant des secours en argent à l'intention de la guerre du roi de Hongrie contre les Turcs.

17 janvier 1516

Inventaire : Layettes du Trésor des chartes — Supplément — Mélan...

Voir

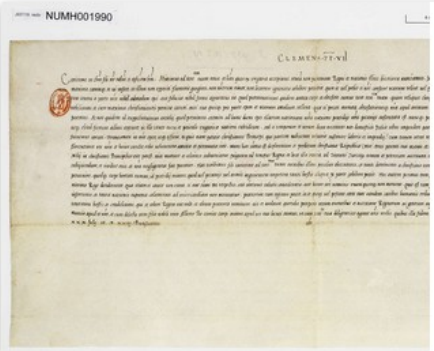

Cote : J//937 ; n° 19

Lettres au roi François Ier, lui exposant les dangers que court le royaume de Hongrie, menacé par les Turcs, et l'engageant à une ligue avec les autres princes chrétiens.

30 juillet 1526

Inventaire : Layettes du Trésor des chartes — Supplément — Mélan...

Voir

Cote : J//937 ; n° 23

Lettres de François Ier portant engagement de marcher au secours du Saint-Siège et de la religion contre les Turcs.

11 février 1519

Actes : exemp

INVENTAIRE - Cotes : J//470-J//471, J//724-J//725, J//935, AE/III/34 Retour aux résultats de recherche ›

Layettes du Trésor des chartes. — Mélanges. — Traités avec la Suisse.

Présentation générale | Détail du contenu | Archives numérisées

Cotes	J//470-J//471, J//724-J//725, J//935, AE/III/34
Date	1485-1583
Importance matérielle et support	● 0,9 m. l. ● 6 boîtes, 79 pièces.
Localisation physique	Paris
Conditions d'accès	Documents non accessibles librement en raison de leur microfilmage et de leur numérisation. Toute demande de consultation des originaux doit faire l'objet d'une demande de levée de restriction.
Conditions d'utilisation	Documents librement reproductibles et réutilisables selon les conditions en vigueur aux Archives nationales.

Description

Langue des documents

Français

Allemand

Latin

Institution responsable de l'accès intellectuel

Archives nationales de France

Actes : exemp

INVENTAIRE - Cotes : J//470-J//471, J//724-J//725, J//935, AE/III/34

Retour aux résultats de recherche

Layettes du Trésor des chartes. — Mélanges. — Traités avec la Sui...

Haut de page

Position dans l'inventaire :

Traités conclus entre les rois de France et la Suisse.

Cotes : J//724, n° 2

Traité de Fribourg, entre François Ier et les cantons suisses.

29 novembre 1516

Les archives numérisées : Consulter les archives numérisées associées

Plus d'actions | Réserver

Description

Traité de paix et d'alliance conclu entre le roi François Ier d'une part, et les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald, Zoug, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse et Appenzell, l'abbé et la ville de Saint-Gall, les ligues des Grisons et du Valais et la ville de Mulhouse d'autre part.

- Le traité de Genève de 1515 est annulé.
- Aucune inimitié du fait des guerres passées ne doit subsister entre le roi de France et les cantons (art. 1).
- Les prisonniers des deux parties sont libérés sans aucune contrepartie (art. 2).
- Les soldats piétons et les mercenaires suisses ayant un grief contre le roi de France devront trouver un arrangement par eux-mêmes selon les dispositions précisées à la suite des articles (art. 3).
- Les personnes qui se sont alliées à Louis XII ou bien à la confédération (notamment celles qui ont obtenu une combourgeoisie) pourront jouir des dispositions du traité, à l'exception de celles qui sont « hors des limites de la confédération et d'une autre nation et langue que l'allemande » (art. 4).
- Les marchands suisses jouiront des privilèges qui leur ont été octroyés par Louis XII dans le duché de Milan et la ville de Lyon. Les sujets

Les registres de chancellerie

- *Numérisation complète des registres de chancellerie.*

Description

Louis XI et Charles VIII

- JJ//210. Chancellerie de la Cour. 265 numéros. [1478 et [1483-1484].
- JJ//211. Chancellerie de Paris. 752 numéros. [1483-1486].

Charles VIII

- JJ//212. Chancellerie de la Cour. 51 numéros. [1483-1484].
- JJ//213. *Idem.* 96 numéros. [1483-1484].
- JJ//214. *Idem.* 76 numéros. [1483-1484].
- JJ//215. *Idem.* 133 numéros. [1484-1485].

Louis XI et Charles VIII

- JJ//216. Chancellerie de la Cour. 262 numéros. [1481-1482 et 1484-1485.

Charles VIII

- JJ//217. Chancellerie de la Cour. 214 numéros. [1487].
- JJ//218. *Idem.* 236 numéros. [1486-1487].
- JJ//219. *Idem.* 254 numéros. [1487-1488].
- JJ//220. *Idem.* 409 numéros. [1489-1490].
- JJ//221. *Idem.* 328 numéros. [1490-1491].
- JJ//222. *Idem.* 302 numéros. [1491-1492].
- JJ//223. *Idem.* 78 numéros. [1492].

Charles VII, Louis XI et Charles VIII

- JJ//224. Chancellerie de la Cour. 160 numéros. [1447-1449, 1466, 1474-1479, 1483-1486].

Charles VIII

- JJ//225. Chancellerie de Paris. 1462 numéros. [1486-1492].

Louis XI, Charles VIII et Louis XII

- JJ//226/A. Chancellerie de la Cour. 510 numéros. [1467, 1493-1495, 1498].

INVENTAIRE - Cotes : JJ//236-JJ//257/C

Registres du Trésor des chartes. — Règne de François Ier

Registres de chancellerie

Plus d

Description

Chacun des registres de chancellerie de François Ier fait l'objet d'un inventaire dédié :

JJ//236 :
- Actes établis par la chancellerie de Paris — 1523-1524

JJ//237 :
- Actes établis par la chancellerie de la Cour — 1524-1525

JJ//238 :
- Actes établis par la chancellerie de Paris — 1525

JJ//239 :
- Actes établis par la chancellerie de la Cour — 1525-1526

JJ//240 :
- Actes établis par la chancellerie de Paris — 1527

JJ//241 :
- Actes établis par la chancellerie de Paris — 1528

JJ//242 :
- Actes établis par la chancellerie de Paris — 1526

JJ//243 :
- Actes établis par la chancellerie de la Cour — 1525-1529

INVENTAIRE - Cotes : JJ//257/C-JJ//263/1

Retour au

Registres du Trésor des chartes. — Règne de Henri II

Registres de chancellerie

Description

Chacun des registres de chancellerie de Henri II fait l'objet d'un inventaire dédié :

JJ//257/C :
- Actes établis par la chancellerie de Paris — 1547

JJ//258/A :
- Actes établis par la chancellerie de la Cour — 1548

JJ//258/B :
- Actes établis par la chancellerie de Paris — 1548

JJ//259 :
- Actes établis par la chancellerie de la Cour — 1549

JJ//260/A :
- Actes établis par la chancellerie de la Cour — 1549

JJ//260/B :
- Actes établis par la chancellerie de Paris — 1550

JJ//261/A :
- Actes établis par la chancellerie de la Cour — 1551

JJ//261/B :
- Actes établis par la chancellerie de la Cour — 1552

Les registres de chancellerie

- *Rattachement « brut » des images.*

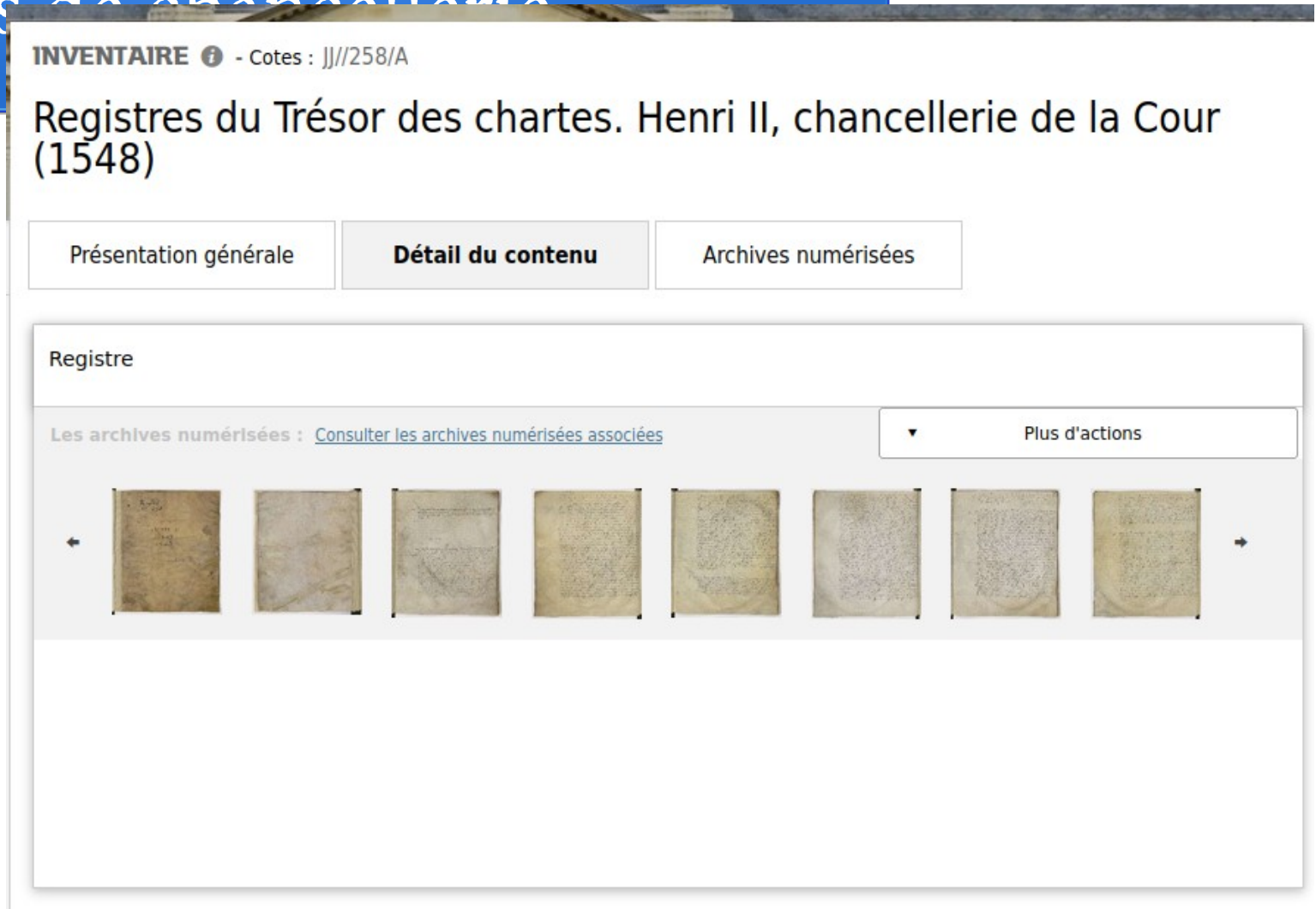

Les registres de chancellerie

- *Rattachement des images aux analyses rétroconverties (P. de Vaissière pour Louis XII et É. Guillemot et A. Vallée pour Charles IX)*

  – *En cours.*

Les registres de chancellerie

- *Traduction des tables d'actes enregistrés : exemple pour Charles VIII*

  – *En cours*

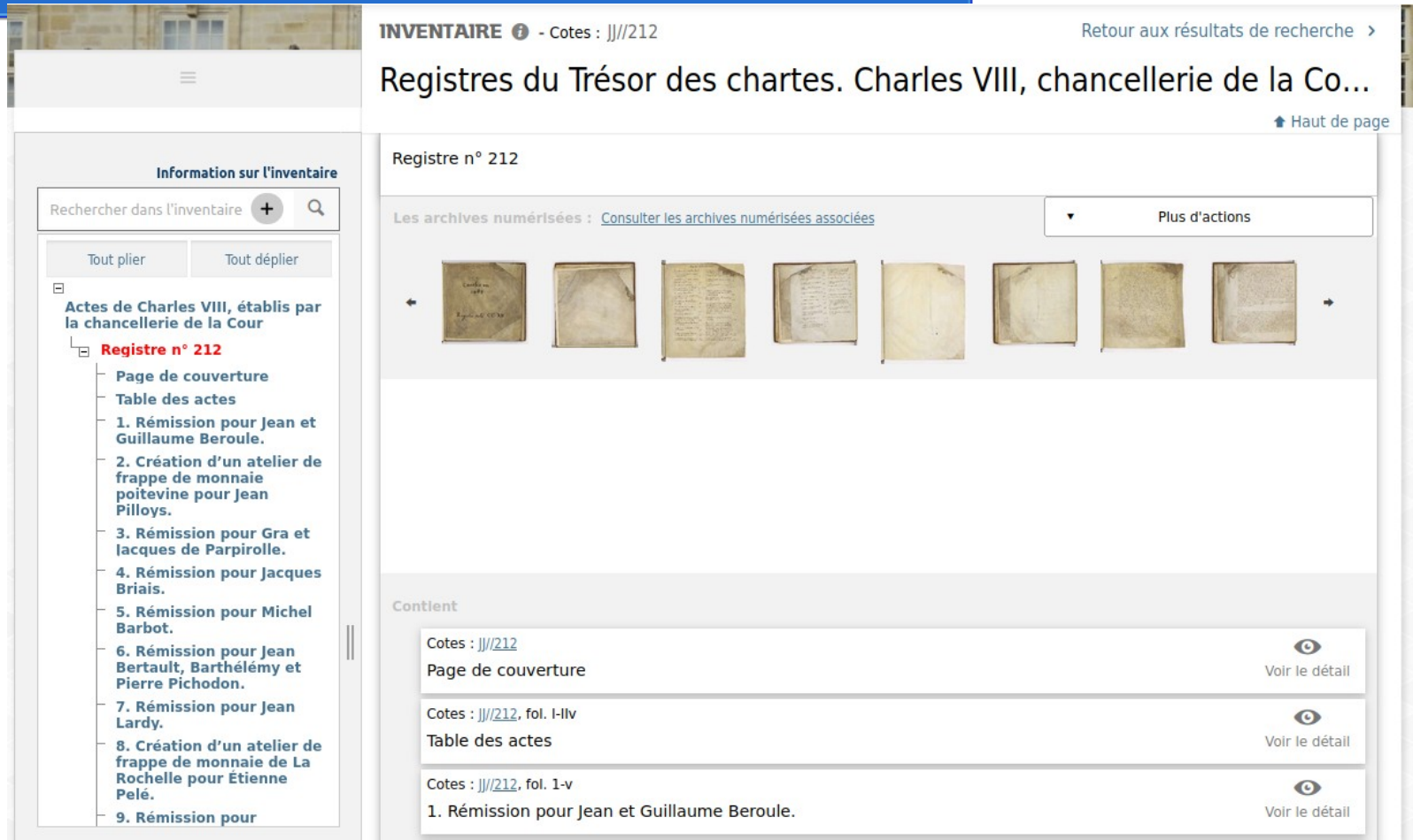

JJ 258/A (1548)

- Fol. 81v

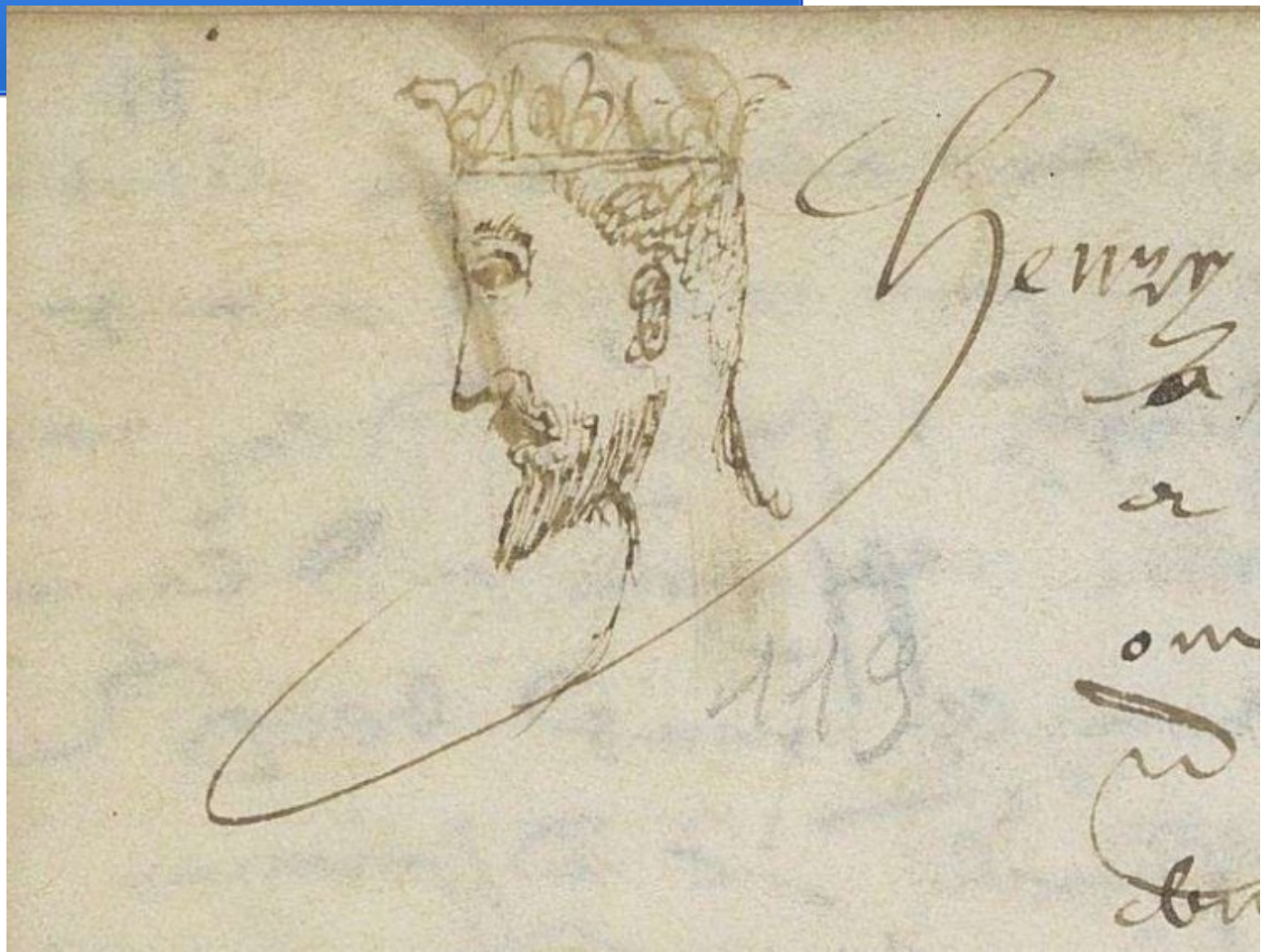

JJ 258/A (1548)

- Fol. 81v

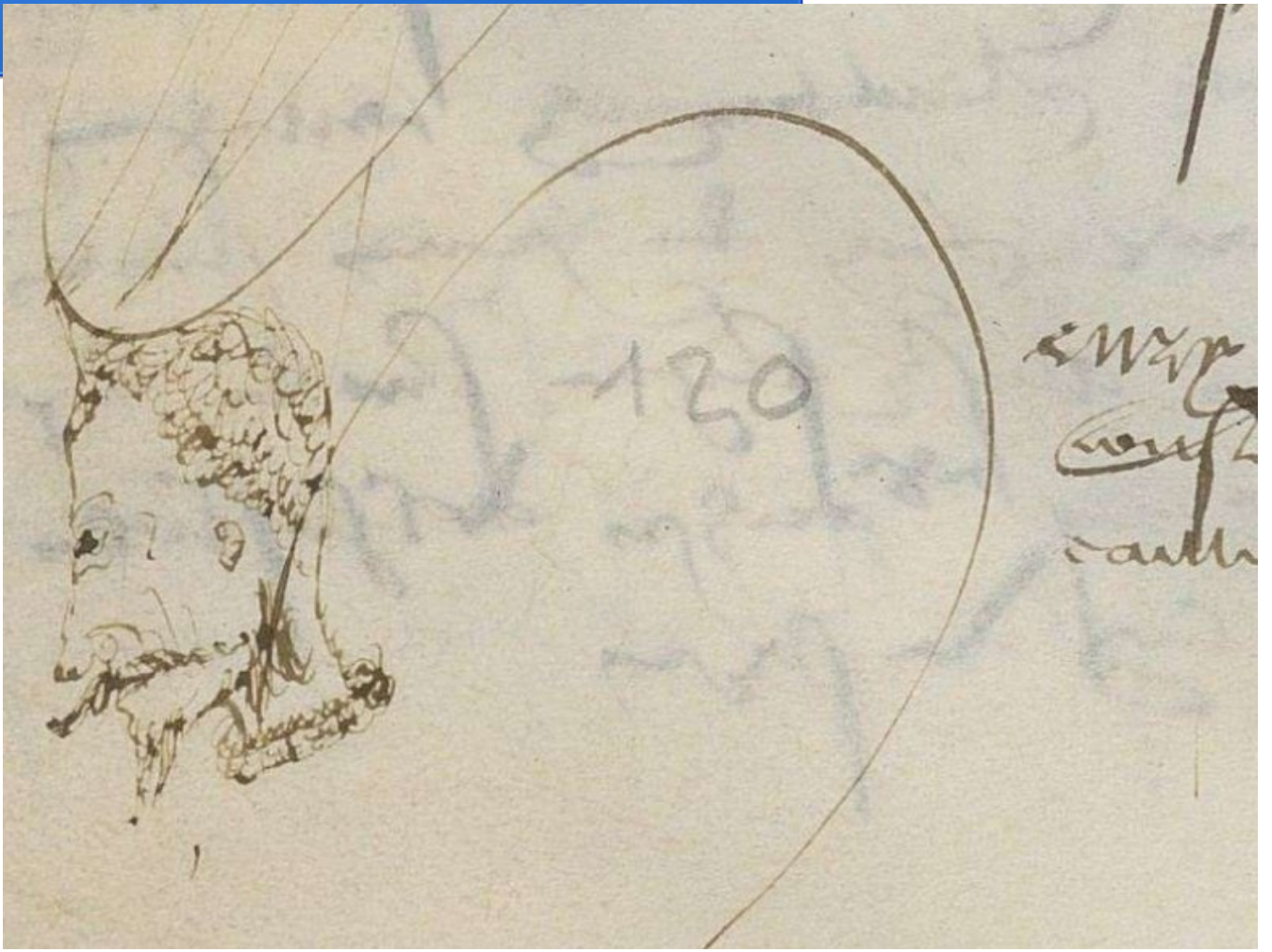

JJ 258/A (1548)

- *Fol. 85v*

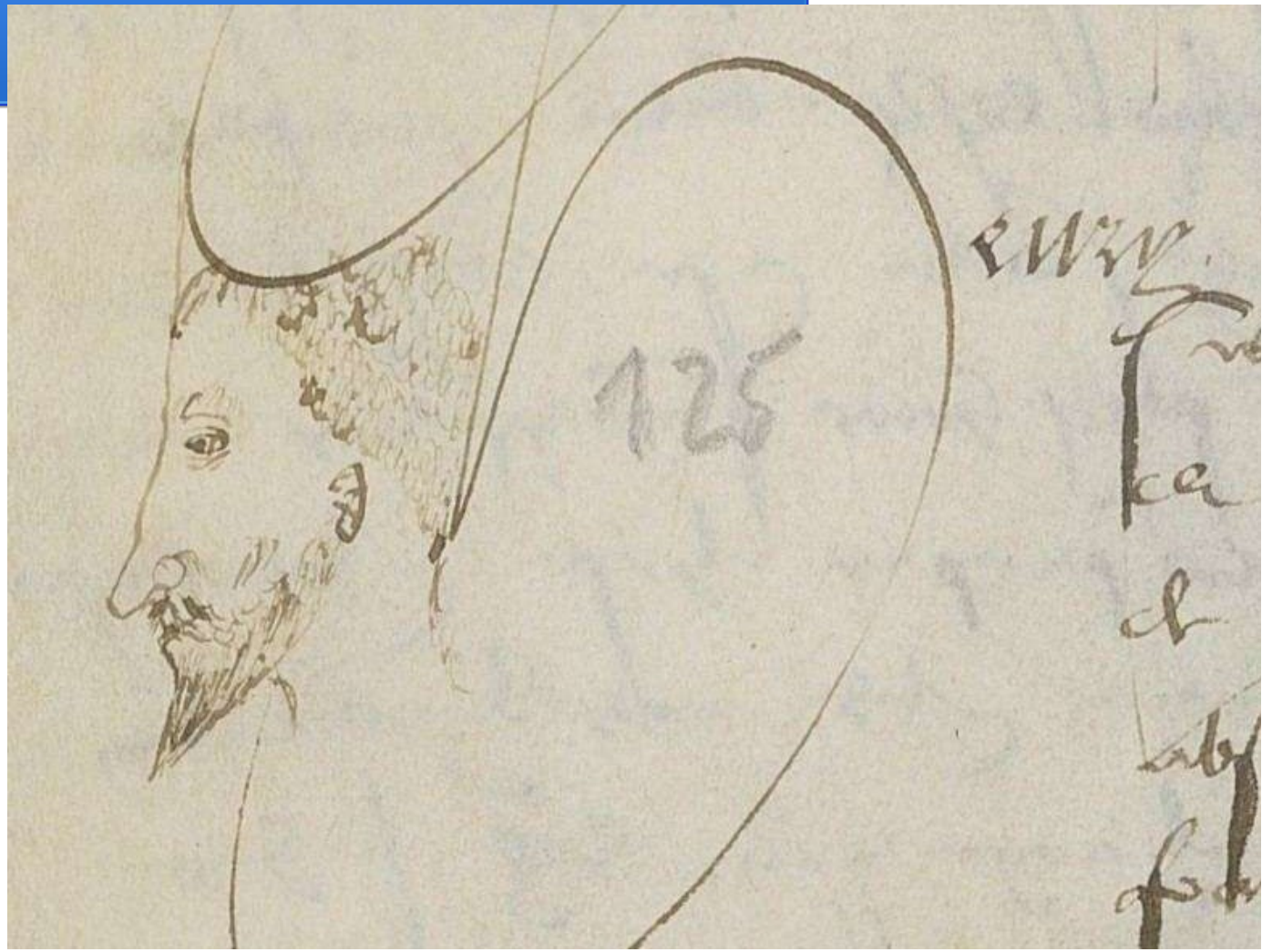

JJ 258/A (1548)

- Fol. 95v

Retour sur le Catalogue des actes de Henri II

Publier un catalogue de sources inédit : le point de vue des Archives nationales.

Soutenir un catalogue d'actes

- Une démarche nouvelle :
  - bien des actes d'Henri II sont accessibles *via* les fonds que nous conservons aux Archives nationales ;
  - mais le catalogue est trans-institutionnel : BnF, archives et bibliothèques territoriales, services patrimoniaux étrangers…
- La publication répond au souhait des Archives nationales de favoriser la publication numérique de sources anciennes et/ou encore inédites.

La politique de publication en ligne des sources du XVI^e siècle aux Archives nationales
L'exemple du *Catalogue des actes de Henri II*

De nouvelles sources en ligne pour l'histoire de France du XVI^e siècle
Journée d'étude, École nationale des chartes, Paris, 9 avril 2025

Par Roseline Claerr et Jean-François Moufflet

Le projet d'informatisation du *Catalogue des actes de Henri II*

- A débuté il y a une vingtaine d'années
- Dans un contexte de mise en ligne des instruments de recherche en histoire (catalogues de bibliothèques, inventaires d'archives…)

Rappel historique

- Le *Catalogue des actes de Henri II* est l'un des volets de la *Collection des ordonnances des rois de France*, initiée au début du XVIII^{e} siècle, sous le règne de Louis XIV, par son chancelier Phélypeaux de Pontchartrain
- Une publication qui, du fait de sa longévité, est hétérogène

Rappel Historique

- *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, 21 vol. + 1 supplément et 2 tables, 1723-1849 (couvre la période 987-1514).

- *Catalogue des actes de François I^er^*, 10 vol., 1887-1908 (couvre la période 1515-1547 soit l'intégralité du règne).

- *Ordonnances des rois de France. Règne de François I^er^*, 9 vol., 1902-1992 (publication intégrale d'actes choisis sur la période 1515-1539, dont une édition annotée de l'ordonnance de Villers-Cotterêts).

- *Catalogue des actes de Henri II*, 7 vol., 1979-2009 (couvre les années 1547-1553).

Inconvénients de la publication papier

- Il fallait plusieurs années pour publier une année de règne, une fois que le corpus était jugé exhaustif
- L'indexation, indispensable pour consulter le *Catalogue*, longue et fastidieuse, permettait de détecter des doublons ; il fallait ensuite renuméroter les actes après avoir fusionné les doublons
- En dépit de ces inconvénients, les partisans de poursuivre la publication papier étaient encore assez nombreux car ils craignaient la solution de continuité dans la publication du *Catalogue*

Le projet d'informatisation du *Catalogue des actes de Henri II*

- En 2005, l'encodage en XML DTD EAD d'un échantillon d'actes de Henri II conforte l'idée qu'une conversion du *Catalogue des actes de Henri II* en XML DTD EAD est un projet viable, sans qu'il y ait déperdition d'informations par rapport à la publication papier

- Entre 2018 et 2025, grâce à des financements de Sorbonne Université et du Centre Roland-Mousnier, encodage en XML DTD EAD des années 1554 à 1559 du règne, puis conversion rétrospective de la partie déjà publiée du *Catalogue* (années 1547-1553), afin d'offrir aux chercheurs l'intégralité du *Catalogue* en ligne, dans la Salle de lecture virtuelle des Archives nationales

Exemple de notice de mandement dans le fichier Word de janvier 1554…

- 15178 Mandement au Parlement de Bordeaux, rappelant que les habitants de Libourne avaient obtenu de Francois Ier l'érection du siège du sénéchal de Guyenne en leur ville moyennant 1000 écus, que les habitants de Bordeaux firent par la suite supprimer, malgré les protestations de ceux de Libourne et les procédures qu'ils commencèrent à ce sujet, d'avoir, sur l'offre des habitants de Bordeaux de rendre la somme, qu'ils consignèrent entre les mains de Pierre Pichon, bourgeois et marchand de cette ville et dépositaire en justice et vu la procédure entamée par Libourne dont le jugement doit se faire dans les deux mois, à délivrer après vérification du consentement de ceux de Libourne, cette somme de 1000 écus aux maire, sous-maire, jurats et habitants de Libourne, afin qu'ils aient ainsi le moyen d'acquitter à l'aide de ce remboursement, partie des 6000 livres qu'ils doivent au roi pour le paiement de la solde de 50.000 hommes de pied. Paris, 29 janvier 1553. Par le roy, me Michel de l'Hospital, me des requestes, present. MAHIEU.
- Orig. *(53,5 x 32,5 cm)* jadis sc. sur d. queue. Arch. de Libourne, *FF 1, n° 10.*
- Enreg. au Parlement de Bordeaux le 18 juin 1554. Ibid., *FF 1, n° 8* (copie).
- IMPR. R. Guinodie, Histoire de Libourne, Bordeaux, 1845, in-8°, p. 434-435.

…Et son encodage

<c level="item">
<did>
<unitid type="pieces">1554-01-29</unitid>
<unitid type="actes">15178</unitid>
<unittitle> Mandement au Parlement de Bordeaux, rappelant que les habitants de Libourne avaient obtenu de François Ier l'érection du siège du sénéchal de Guyenne en leur ville moyennant 1000 écus, que les habitants de Bordeaux firent par la suite supprimer, malgré les protestations de ceux de Libourne et les procédures qu'ils commencèrent à ce sujet, d'avoir, sur l'offre des habitants de Bordeaux de rendre la somme, qu'ils consignèrent entre les mains de Pierre Pichon, bourgeois et marchand de cette ville et dépositaire en justice et vu la procédure entamée par Libourne dont le jugement doit se faire dans les deux mois, à délivrer après vérification du consentement de ceux de Libourne, cette somme de 1000 écus aux maire, sous-maire, jurats et habitants de Libourne, afin qu'ils aient ainsi le moyen d'acquitter à l'aide de ce remboursement, partie des 6000 livres qu'ils doivent au roi pour le paiement de la solde de 50.000 hommes de pied.</unittitle>
<unitdate calendar="gregorian" era="ce" normal="1554-01-29">29 janvier 1554</unitdate>
<physdesc>
<dimensions>53,5 x 32,5 cm </dimensions>
<extent>Original jadis sceau sur double queue.</extent>
</physdesc>
</did>
<originalsloc>

<emph render="italic">Original :</emph>

<list>
<item> Archives de Libourne, <emph render="italic">FF 1, n<emph render="super">°</emph> 10</emph>.</item>
</list>
 Enregistré :
<list>
<item> Parlement de Bordeaux le 18 juin 1554. Ibid., <emph render="italic">FF 1, n<emph render="super">°</emph> 8 (copie)</emph>.</item>
</list>
 Imprimé :

Le même mandement de Henri II mis en ligne dans la Salle de lecture virtuelle des Archives nationales

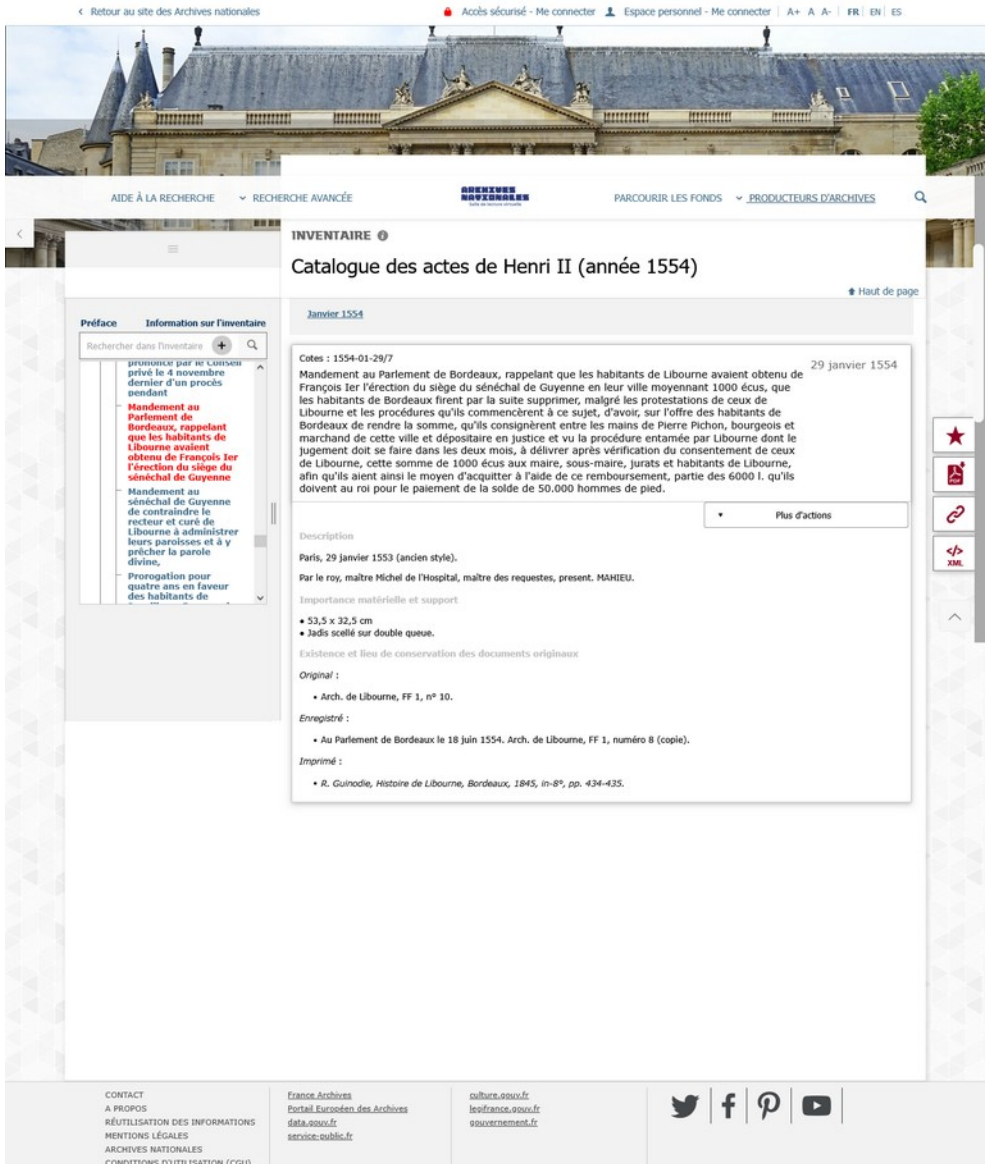

En conclusion, les avantages du *Catalogue des actes de Henri II* en ligne

- L'intégralité du *Catalogue* est mise à disposition des chercheurs
- Possibilité d'insérer des actes dans le *Catalogue* sans décalage de numérotation, abandonnée
- Base évolutive et collaborative
- Données croisées avec d'autres corpus
- Parmi les projets et améliorations envisagés : repenser l'index, associer aux analyses d'actes des éditions et des images

La publication en Salle de lecture virtuelle (SLV)

Deux modes d'accès

- *Plan d'orientation*

- *Moteur de recherche*

Introduction par J.-P. Laurent

Années consultables

FICHE DE RECHERCHE

Guides de recherche et catalogues (Moyen Âge e...

Haut de page

1) Catalogues de sources

- tome I (1254-1299)
- tome II (1300-1328)

– *Catalogue des actes de Henri II (1547-1559)*, par Marie-Noëlle Baudouin-Matuszek et Roseline Claerr, Paris, 1998-2019 :

- Année 1547
- Année 1551
- Année 1552
- Année 1553
- Année 1554
- Année 1555
- Année 1556
- Année 1557
- Année 1558
- Année 1559

La démarche de conversion

Numéro d'ordre

Analyse de l'acte

Informations sur la passation de l'acte. Caractères externes si original.

Tradition

15638 Édit perpétuel et irrévocable portant érection d'un parlement et siège ordinaire de justice souveraine en Bretagne, avec suppression des Grands Jours ; cette cour sera composée de deux chambres, tiendra séance à Rennes d'août à octobre, à Nantes de février à avril, et jugera en dernier ressort les différends et matières survenant en Bretagne. Fontainebleau, mars 1553 avant Pâques. HENRY. V. Par le roy estant en son Conseil. DE L'AUBESPINE. *Sc. sur cordons de soie.*

Enreg. au Parlement de Paris le 4 mai 1554. A.N., X^{1A} 8619, fol. 53v°-59v°.

– *au Parlement de Bretagne. Arch. d'Ille-et-Vilaine*, 1 Ba 1, fol. 142-148.

– *à la Ch. des comptes de Nantes le 26 mai 1554.*

Copies des XVII^{e} et XVIII^{e} s. A.N., AD + 35, pièce 8, p. 44-59 ; BnF, ms fr. 7061, fol. 192-199 ; *Bibl. de l'Institut*, ms 73, fol. 215-256v, et ms 96, fol. 623-641.

IMPR. *sign. dans* Isnard, *Actes royaux*, t. I, n^{os} *192 (p. 244-257), *209 (t. II, p. 262), 1166 et 1167 ; Fontanon, *Les Edicts et Ordonnances...*, éd. 1611, t. I, p. 107-112 ; A. Tessereau, *La Grande Chancelerie*, éd. 1676, p. 110 ; éd. 1710, p. 120 ; P. Hévin, *Edits et ordonnances des roys et ducs de Bretagne publiés à la suite de Consultations et observations concernans... la coustume de Bretagne*, Rennes, 1736, in-4°, p. XXXII-XLI ; Dom H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. III, Paris, 1746, in-fol., col. 1103-1111 ; Isambert, *Anc. lois franç.*, t. XIII, p. 361-373.

Résultat

15638 Édit perpétuel et irrévocable portant érection d'un parlement et siège ordinaire de justice souveraine en Bretagne, avec suppression des Grands Jours ; cette cour sera composée de deux chambres, tiendra séance à Rennes d'août à octobre, à Nantes de février à avril, et jugera en dernier ressort les différends et matières survenant en Bretagne. Fontainebleau, mars 1553 avant Pâques. HENRY. V. Par le roy estant en son Conseil. DE L'AUBESPINE. *Sc. sur cordons de soie.*

Enreg. au Parlement de Paris le 4 mai 1554. A.N., X^{1A} 8619, fol. 53v°-59v°.

– au Parlement de Bretagne. Arch. d'Ille-et-Vilaine, 1 Ba 1, fol. 142-148.

– à la Ch. des comptes de Nantes le 26 mai 1554.

Copies des XVII^{e} et XVIII^{e} s. A.N., AD + 35, pièce 8, p. 44-59 ; BnF, ms fr. 7061, fol. 192-199 ; *Bibl. de l'Institut*, ms 73, fol. 215-256v, et ms 96, fol. 623-641.

IMPR. *sign. dans* Isnard, *Actes royaux*, t. I, n^{os} *192 (p. 244-257), *209 (t. II, p. 262), 1166 et 1167 ; Fontanon, *Les Edicts et Ordonnances...*, éd. 1611, t. I, p. 107-112 ; A. Tessereau, *La Grande Chancelerie*, éd. 1676, p. 110 ; éd. 1710, p. 120 ; P. Hévin, *Edits et ordonnances des roys et ducs de Bretagne publiés à la suite de Consultations et observations concernans... la coustume de Bretagne*, Rennes, 1736, in-4°, p. XXXII-XLI ; Dom H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. III, Paris, 1746, in-fol., col. 1103-1111 ; Isambert, *Anc. lois franç.*, t. XIII, p. 361-373.

INVENTAIRE Retour aux résultats de recherche ›

Catalogue des actes de Henri II (année 1554)

Haut de page

Position dans l'inventaire :

Mars 1554

Cotes : 1554-03/12

Mars 1554

Édit perpétuel et irrévocable portant érection d'un parlement et siège ordinaire de justice souveraine en Bretagne, avec suppression des Grands Jours ; cette cour sera composée de deux chambres, tiendra séance à Rennes d'août à octobre, à Nantes de février à avril, et jugera en dernier ressort les différends et matières survenant en Bretagne.

Plus d'actions

Description

Fontainebleau, mars 1553 (ancien style) avant Pâques.

HENRY. V. Par le roy estant en son Conseil. DE L'AUBESPINE.

Importance matérielle et support

Scellé sur cordons de soie.

Existence et lieu de conservation des documents originaux

Enregistré:

- Au Parlement de Paris le 4 mai 1554. A.N., X1a 8619, fol. 53v°-59v°.
- Au Parlement de Bretagne. Arch. d'Ille-et-Vilaine, 1 Ba 1, fol. 142-148.
- À la Chambre des comptes de Nantes le 26 mai 1554.

Copies des XVIIe et XVIIIe siècle:

- A.N., AD + 35, pièce 8, p. 44-59 ; BnF, ms. fr. 7061, fol. 192-199 ; Bibl. de l'Institut, ms. 73, fol. 215-256v , et ms. 96, fol. 623-641.

Imprimé:

- Signalé dans Isnard,*Actes royaux*, t. I, numéros *192 (p. 244-257), *209 (t. II, p. 262), 1166 et 1167 ; Fontanon,*Les Edicts et Ordonnances...*, édition 1611, t. I, p. 107-112. ;A. Tessereau,*La Grande Chancelerie*, édition 1676, p. 110 ; A. Tessereau,*La Grande Chancelerie*, édition 1710, p. 120 ; P. Hévin,*Edits et ordonnances des roys et ducs de Bretagne publiés à la suite de Consultations et observations concernans... la coustume de Bretagne*, Rennes, 1736, in-4°, p. XXXII-XLI ; Dom H. Morice,*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. III, Paris, 1746, in-folio, collection 1103-1111 ; Isambert,*Anciennes lois françaises*, t. XIII, p. 361-373.

Présentation du catalogue en ligne

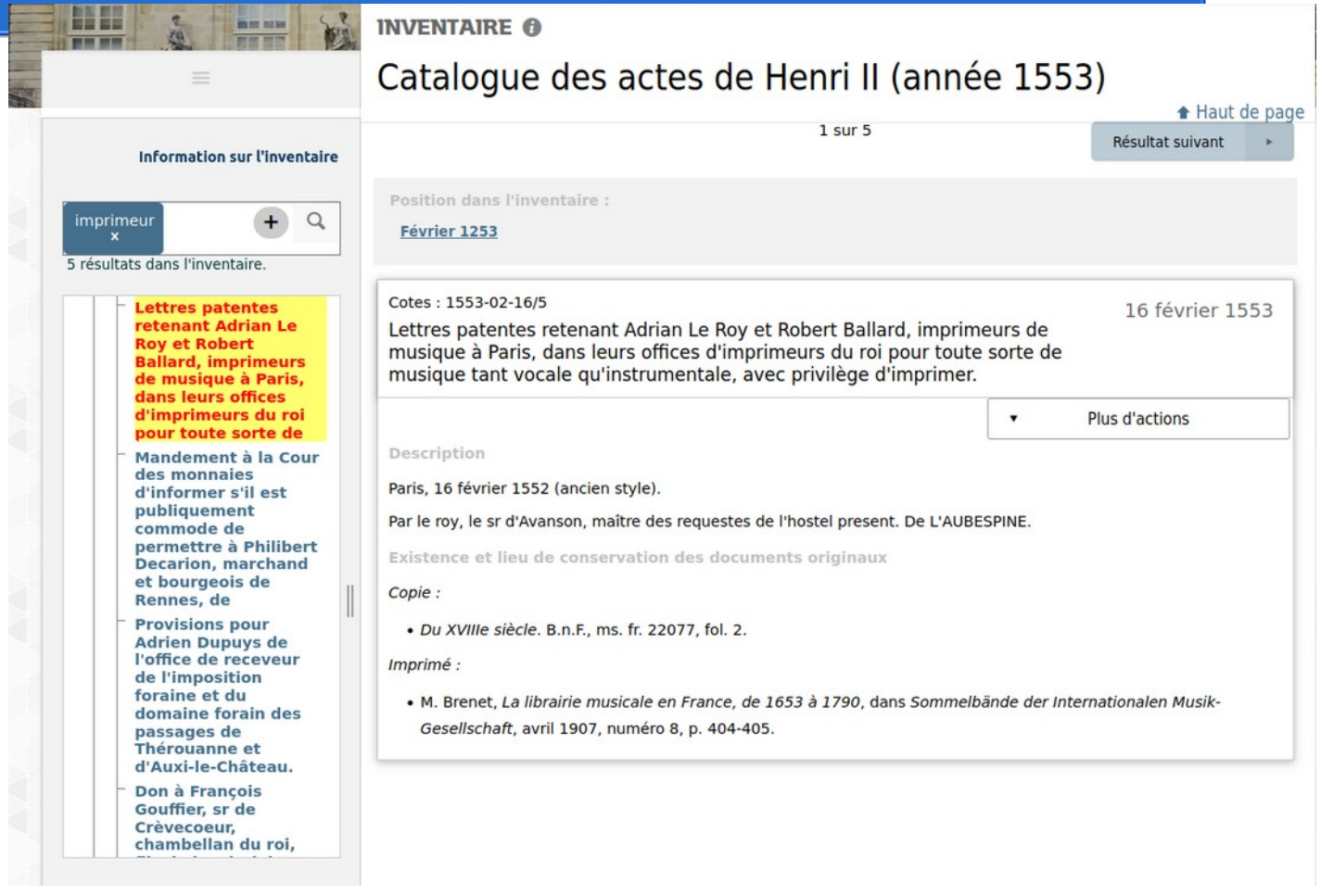

À venir : rattachement des images des registres de chancellerie

À venir : rattachement des images des registres de chancellerie

À venir
de chan

INVENTAIRE

Catalogue des actes de Henri II (année 1556)

Haut de page

Information sur l'inventaire

Elne " Eurne " ×

1 résultat dans l'inventaire.

- **Naturalité pour Jean de Londres, natif de la cité d'Elne (" Eurne ") au comté de Roussillon, habitant depuis longtemps, avec sa femme et ses enfants,**
- **Ratification de l'affranchissement concédé, moyennant finance, par les commissaires du roi sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts, à Claude**
- **Rémission pour Jean de Bellevye, sergent à verge au Châtelet de Paris, chargé de femme et d'enfants, justiciable du Parlement de Paris pour le meurtre**
- **Rémission pour François Besombes, praticien, natif de Monsempron, âgé de trente ans environ, justiciable du sénéchal d'Agenais pour raison du meurtre**
- **Rémission pour Jean Boessel, tanneur en la paroisse de la Madeleine de Verneuil, justiciable du bailli d'Alençon pour raison du meurtre de Jean**

Position dans l'inventaire :

Janvier

Cotes : 1556-01/47

Janvier 1556

Naturalité pour Jean de Londres, natif de la cité d'Elne (" Eurne ") au comté de Roussillon, habitant depuis longtemps, avec sa femme et ses enfants, à Coursan, diocèse de Narbonne, fils de Jean de Londres.

Les archives numérisées : Consulter les archives numérisées associées

Plus d'actions

Description

Blois, janvier 1555 (ancien style).

Par le roy, maître Thierry du Mont, maître des requestes ordinaire de l'hostel, present. BURGENSIS. HURAULT.

Importance matérielle et support

Sceau sur lacs de soie.

Existence et lieu de conservation des documents originaux

Enregistré :

- *À la Grande Chancellerie*. A.N., JJ 263/1, fol. 19 et v°.
- *À la Chambre des comptes de Montpellier le 2 décembre 1558. Arch. de l'Hérault*, 1 B 50, fol. 180v°-181v°.

Sources complémentaires

À
de

INVENTAIRE

Catalogue des actes de Henri II (année 1556)

Haut de page

Information sur l'inventaire

Pierre Pichard ×

1 résultat dans l'inventaire.

- **Rémission, accordée en récompense de ses services de guerre, pour Pierre Pichard, jeune ouvrier en soie natif de Tours, justifiable du bailli de**
- **Suppression de l'office récemment créé et devenu vacant par le décès du titulaire, Etienne Montel, de tabellion royal aux vicomtés et châtellenies de**
- **Suppression des offices de greffiers des insinuations récemment établis dans la haute-Auvergne, à charge pour les Etats du pays d'indemniser les**
- **Suppression de l'office de second avocat au bailliage de Sens, à charge pour le titulaire de l'ancien office d'avocat, Noël Montainct, de rembourser**
- **Suppression de l'office alternatif de receveur de l'imposition foraine et du domaine forain de**

Position dans l'inventaire :

Novembre

Cotes : 1556-11/52

Novembre 1556

Rémission, accordée en récompense de ses services de guerre, pour Pierre Pichard, jeune ouvrier en soie natif de Tours, justifiable du bailli de Touraine pour raison du meurtre de Guillaume Emery, clerc du procureur du roi au siège de Tours.

Les archives numérisées : Consulter les archives numérisées associées

Plus d'actions

Description

Saint-Germain-en-Laye, novembre 1556.

Existence et lieu de conservation des documents originaux

Enregistré :

- *À la Grande Chancellerie*. A.N., JJ 263/1, fol. 438-439.

Intérêt de la publication en ligne

- Mise à jour du catalogue plus souple.
- Croiser les personnes ou lieux mentionnés dans le catalogue avec d'autres fonds des Archives nationales.
- Faciliter à citer les notices grâce aux permaliens.
- Rattacher les documents numérisés (registres de chancellerie prochainement).

Exemples de recherches

INVENTAIRE

Catalogue des actes de Henri II (année 1552)

Haut de page

1 sur 103

Résultat suivant

Position dans l'inventaire :

Janvier

Cotes : 1552-01/19

Janvier 1552

Édit perpétuel et irrévocable de création de sièges présidiaux dans le royaume, à raison d'un au moins par bailliage ou sénéchaussée, et en tels lieux qu'il sera ultérieurement avisé, en chacun desquels il y aura, outre les lieutenants généraux et particuliers civil et criminel, sept conseillers.

Plus d'actions

Description

Fontainebleau, janvier 1551 (a. st.).

HENRY. Par le roy estant en son Conseil ouquel messeigneurs les cardinal de Lorraine et duc de Guyse, le duc de Montmorency, conestable, vous et le sire de Saint-André, mareschal de France et autres estoient. BURGENSIS (ou et autres estoient presens. DUTHIER).

Importance matérielle et support

Scellé sur lacs de soie.

Existence et lieu de conservation des documents originaux

Enregistré :

- *Au Parlement de Paris, après demande du roi sur les facilités d'exécution de l'édit, et les remontrances de la cour sur l'importance « de lestat publique de la justice », et de l'exprès commandement du roi le 15 février 1552 (n. st.).* A.N., X1a 8617, fol. 321v-324v ; - *arrêt d'enregistrement*, X1a 1571, fol. 300v (*mention*).
- *Au Parlement Toulouse, sur commandement réitéré du roi, le 22 août 1552.* Arch. de la Haute-Garonne, B 1904, fol. 147v-150 ; *arrêt d'enregistrement*, B 45, fol. 603v.

Copie :

- *Du XVIIe siècle.*, BnF, ms. fr. 22408, fol. 391v-398v.

INVENTAIRE

Catalogue des actes de Henri II (année 1552)

Haut de page

Résultat précédent

9 sur 103

Résultat suivant

Position dans l'inventaire :

Mars

Cotes : 1552-03/48

Mars 1552

Édit perpétuel et irrévocable et règlement pour l'exécution de l'édit de janvier portant création des sièges et juges présidiaux, indiquant les villes du ressort du Parlement de Paris où seront établis leurs sièges, déterminant leur ressort et précisant leur compétence et certaines dispositions relatives à la procédure.

Plus d'actions

Description

Reims, mars 1551 (a. st.).

HENRY. Par le roy estant en son Conseil. DUTHIER.

- *Note :* plusieurs copies ne sont pas signalées ici. L'édit indique les villes qui doivent devenir sièges de présidiaux avec variantes selon les copies.

Existence et lieu de conservation des documents originaux

Enregistré :

- *Aux Parlements : de Paris sur commandement réitéré du roi le 6 avril 1552 (n. st.).* A.N., X1a 8617, fol. 378-387v.

Copies :

- Arch. de l'Yonne, B 3, fol. 1v-62v,Arch. de Riom, FF 9.
- *De Toulouse après jussion du 22 août 1552. Arch. de la Haute-Garonne, arrêt d'enregistrement*, B 45, fol. 603v.
- *Du XVIIe siècle.*, BnF, ms. fr. 22408, fol. 398v-416.
- *De Bordeaux le 1er juillet 1552.* Arch. de la Gironde, 1 B 6, fol. 307-319.
- *À la Chambre des comptes de Paris, mémorial QQ, fol. 389.* A.N., P 2308, p. 1273 (*copie*).

Imprimé :

Exemples de recher

INVENTAIRE

Catalogue des actes de Henri II (année 1559)

Haut de page

Position dans l'inventaire :

Juin

Cotes : 1559-06-02/1

2 juin 1559

Lettres closes aux juges et officiers royaux provinciaux portant qu'en attendant de pouvoir donner la provision nécessaire en une si importante affaire et dès qu'il aura oeuvré à l'expédition du traité de paix avec le roi catholique, le roi a avisé d'envoyer dans les provinces, gouvernements, bailliages et sénéchaussées du royaume de bons et notables personnages pour corriger et punir les hérétiques qui, depuis quelque temps, par la persuasion de prédicants de Genève, se sont élevés en plusieurs endroits, y commettant des scandales préjudiciables à la sainte foi et religion, auxquels le roi veut que les juges et officiers apportent aide et main forte si besoin est, par convocation des ban, arrière-ban et aide des prévôts des maréchaux et archers, de faire diligence pour vérifier et capturer les hérétiques, sans acception de personne, simulation ni convention - le roi ayant été averti que certains de leurs semblables, eux-mêmes du nombre de ceux qui doivent être recherchés pour crime d'hérésie, agissent de la sorte -, sous peine d'être châtiés à titre d'exemple.

Plus d'actions

Description

Écouen, 2 juin 1559.

HENRY. DUTHIER.

- *Note :*
- Sous le numéro 42 se trouvent également la traduction allemande des présentes lettres et une feuille comportant simplement le titre : *Edictum regis Francie contra Evangelium nova persecutio*.
- Cet exemplaire du pamphlet *Crudelitas gallica* provient de la bibliothèque du juriste Bonifacius Amerbach.

Existence et lieu de conservation des documents originaux

Transcrit :

- *Dans le cartulaire intitulé Liber omnium du fonds de la Chambre des comptes de Lorraine. Arch. de Meurthe-et-Moselle*, B 416, fol. 354v°-355.

Exemples de recher

INVENTAIRE

Catalogue des actes de Henri II (année 1553)

Haut de page

Position dans l'inventaire :

Février 1253

Cotes : 1553-02-13/1

13 février 1553

Contrat passé en présence des cardinal Alexandre Farnèse et officiers de finances Martin de Troyes et André Blondet, suivant lequel le roi déclare abandonner les garanties qu'il avait exigées dans le projet de mariage et de constitution de douaire de sa fille [Diane de France] en juin 1547, et prend ainsi à sa charge l'entretien des époux, libérant les Farnèse de toute dette à cet égard.

Plus d'actions

Description

13 février 1553.

- *Note :*
- T. I, numéro 566.

Existence et lieu de conservation des documents originaux

Copie :

- *Naples, Archivio di Stato*, Carte Farnese, fascio 379, fasc. 2 *(détruit lors de la Seconde Guerre mondiale)*.

Mention :

- L. Romier, *Les origines politiques des guerres de Religion*, Paris, t. I, p. 304.

Exemples de recherches

- *Une ordonnance sur le glanage ?*

Des coutumes locales ont aussi régi cette activité, en précisant que le glanage devait s'effectuer en plein jour, qu'il était interdit pendant les fêtes religieuses ou le repos dominical, sous peine d'amende.

Le glanage sera de nouveau codifié par un édit d'Henri II, du 2 novembre 1554, qui s'ouvre par cette déclaration liminaire rappelant le Lévitique : *« Combien que par les degrez de charité, l'homme ne puisse moins faire pour son prochain que de luy estre liberal de ce qui ne lui profite point et qui pourrait un peu profiter à autrui. »* Le texte fait également obligation aux personnes valides, hommes ou femmes, de s'engager comme moissonneurs et leur interdit de glaner : *« Ce que permettons,* dit le texte, *aux gens vieux, debilitez de membres, aux petits enfants ou aux autres personnes qui n'ont pouvoir ni force de scier. Les désobéissans et contrevenans à cette ordonnance,* est-il écrit dans la conclusion, *seront punis comme larrons. »*

L'édit ne mentionne pas explicitement les glaneuses. Cet oubli sera rattrapé par *Le Grand Vocabulaire françois* (1770), où l'on peut lire : *« Ce sont ordinairement des femmes qui vont glaner les champs. »* Ce point est confirmé par l'iconographie. Il n'est que de songer aux célèbres *Glaneuses* de François Millet, mais aussi au *Rappel des glaneuses,* de Jules Breton, ou aux *Glaneuses de Champbaudouin,* d'Edmond Hédouin. C'est également une glaneuse qu'évoque Victor Hugo dans *Booz endormi* :

Merci de votre attention !